



Des services bancaires simples au
Canada, c'est possible avec nous.

Vous êtes plus riche
que vous le croyez.^{MD}

 **Banque Scotia**^{MD}

xin chào добро пожал
 witamy خوش آمدید 欢
bienvenu



Nouvel arrivant au Canada?

Si vous êtes un nouvel arrivant au Canada – ou si vous envisagez de vous établir au Canada – le présent guide a été conçu pour vous. Vous y trouverez rapidement et facilement toute l'information utile pour amorcer un nouveau pan de votre vie ici.

La Banque Scotia vous souhaite la bienvenue au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Tour d'horizon du Canada..... | 4 |
| Dix choses à savoir sur les opérations bancaires au Canada | 6 |
| Les 10 meilleurs conseils pour un établissement plus facile | 12 |
| Information et assistance gouvernementales | 14 |
| Emplois et carrières | 16 |
| Santé, sécurité et vos droits..... | 18 |
| Éducation et formation | 20 |
| Entrepreneuriat..... | 23 |
| Ambassades au Canada | 24 |
| À propos de la Banque Scotia | 26 |
| Programme <i>BonDébut de la Banque Scotia</i> | 27 |

Contactez-nous

- Allez à startright.scotiabank.com/fr
- Appelez-nous :

| | | | |
|------------------------|---|----|---|
| Du Canada et des É.-U. | Numéro sans frais 1-866-800-5159 | OU | Programme BonDébut de la Banque Scotia^{MD} pour les nouveaux arrivants |
| Des pays outre-mer | Appel à frais virés : Appelez votre téléphoniste pour effectuer un appel à frais virés. 416-288-3062 416-288-4119 | | Appel direct : Des frais d'interurbain s'appliqueront si vous effectuez un appel direct (avec l'indicatif international 001) Programme BonDébut d'ouverture de compte international Programme de CPG pour étudiants étrangers de la Banque Scotia |

- Trouvez la succursale de la Banque Scotia la plus proche à maps.scotiabank.com/fr/



Tour d'horizon du Canada

GOVERNEMENT

Le Canada est une monarchie constitutionnelle ayant comme chef d'État la reine Élisabeth II. Fondé sur une solide tradition démocratique, le pays est un État fédéral doté d'un système parlementaire.

PROVINCES ET TERRITOIRES

Le Canada est composé de 10 provinces et de 3 territoires.

Provinces : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador.

Territoires : Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon.

GÉOGRAPHIE

Le Canada occupe la majeure partie de la portion nord de l'Amérique du Nord. Sa superficie totale est la deuxième plus vaste, après celle de la Russie. Environ 90 % de la population canadienne habite le sud du pays, soit à moins de 160 kilomètres de la frontière américaine.

CLIMAT

Le climat canadien varie selon les régions. Les hivers peuvent être rigoureux et marqués d'un important refroidissement éolien dans bon nombre de régions, particulièrement dans les provinces des Prairies. La côte de la Colombie-Britannique constitue l'exception. Cette zone jouit d'un climat tempéré et les hivers y sont doux et pluvieux. Le sud de l'Ontario profite aussi d'un climat tempéré en raison de la présence des Grands Lacs.

ÉCONOMIE

Affichant un revenu par habitant élevé et un faible taux de chômage, le Canada constitue l'une des plus riches nations du monde. L'économie canadienne est dominée par le secteur des services, qui emploie près des trois quarts des Canadiens. Le Canada exporte l'énergie provenant de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Le pays est également le plus important producteur de zinc et d'uranium et un chef de file mondial en ce qui concerne de nombreuses autres ressources naturelles comme l'or, le nickel, l'aluminium et le plomb.

POPULATION

La population du Canada s'élève à environ 35,8 millions d'habitants*. La croissance de la population est largement attribuable à l'immigration, si bien que le Canada affiche une grande diversité ethnique. Environ 60 % des immigrants ont choisi de s'établir dans les trois plus grandes régions métropolitaines du pays : Toronto, Montréal et Vancouver.

RELIGION

Puisque la liberté de religion est inscrite dans la charte des droits, les Canadiens se tournent vers une grande variété de religions.

LANGUES

Les deux langues officielles du Canada sont l'anglais et le français. Ces deux langues ne sont toutefois pas nécessairement parlées à la maison. L'anglais est la langue première de 66 % de la population tandis que 21 % de la population parlent français*. En tant que pays d'immigrants, 20 % de la population canadienne parle une langue non officielle à la maison, notamment le chinois, l'italien, l'allemand et le punjabi.



JOURS FÉRIÉS

| | |
|--|-------------------|
| 1 ^{er} janvier | Jour de l'An |
| Le vendredi précédant Pâques | Vendredi Saint |
| Le lundi 24 mai ou le lundi précédant cette date | Fête de la Reine |
| 1 ^{er} juillet | Fête du Canada |
| Premier lundi de septembre | Fête du Travail |
| Deuxième lundi d'octobre | Action de grâces |
| 25 décembre | Noël |
| 26 décembre | Lendemain de Noël |

Toutes les provinces canadiennes ont adopté leurs jours fériés respectifs.

De plus, l'observation des fêtes religieuses des citoyens est couramment acceptée.

*Source : Recensement Canada 2016

10 choses à savoir sur les opérations bancaires au Canada



1. QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN COMPTE-CHÈQUES ET UN COMPTE D'ÉPARGNE?

Compte-chèques

Un compte-chèques est un endroit pour garder l'argent dont vous aurez besoin sous peu. Vous pouvez retirer l'argent rapidement et facilement. Vous devez vous assurer d'avoir assez d'argent dans votre compte pour couvrir les chèques que vous faites et les prélèvements automatiques. La plupart des comptes-chèques ne rapportent pas d'intérêts.

Compte d'épargne

Un compte d'épargne est un endroit pour garder l'argent dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat. Vous pouvez aussi retirer les fonds quand bon vous semble, mais vous pourriez avoir à payer des frais.

Avec ces deux comptes, vos dépôts en dollars canadiens sont protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

2. COMMENT PUIS-JE ACCÉDER À MON ARGENT DANS MON COMPTE OU RÉGLER DES ACHATS SANS ALLER À MA SUCCURSALE POUR RETIRER DES FOND?

Il existe de nombreux moyens vous permettant d'accéder à votre argent sans aller à votre succursale.

Carte de débit/carte bancaire : Vous pouvez utiliser votre carte pour régler des achats avec *Débit Interac* ou *Flash Interac* chez les détaillants plutôt que de vous servir d'une carte de crédit ou de l'argent comptant. Aucun NIP requis pour les achats de moins de 100 \$.

Guichets automatiques bancaires (GAB) : Machines libre-service qui vous permettent de retirer de l'argent, jusqu'à concurrence d'un maximum quotidien. Vous pouvez aussi effectuer des opérations bancaires comme des dépôts, des paiements de factures et des virements de fonds entre des comptes. La Banque Scotia compte environ 3 600 GAB partout au Canada.

Services bancaires mobiles : Vous pouvez vous servir de votre téléphone intelligent ou de votre tablette pour payer des factures, virer des fonds et consulter vos soldes.

Services bancaires en ligne :

Ils vous permettent de régler vos factures et virer des fonds en ligne à partir de votre ordinateur, téléphone ou tablette.



Virements Interac :

C'est un moyen simple, pratique et sûr d'envoyer et de recevoir des fonds partout au Canada. Il suffit d'accéder aux services bancaires en ligne ou mobiles et vous pouvez virer des fonds à quiconque possédant une adresse courriel ou un numéro de cellulaire ainsi qu'un compte bancaire au Canada. Évitez toutefois de communiquer des renseignements financiers personnels.

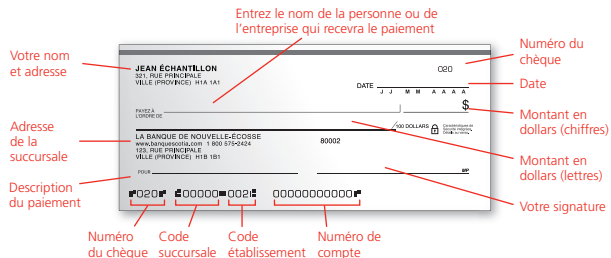
Prélèvement automatique : Pour les factures que vous payez régulièrement, vous pouvez établir des prélèvements automatiques mensuels.

Chèque : Le chèque est encore utilisé fréquemment pour payer certains services, mais ce mode de paiement est généralement refusé pour les achats effectués à l'épicerie ou dans les stations-services.

3. COMMENT DOIS-JE RÉDIGER UN CHÈQUE AU CANADA?

Voyez ci-dessous une illustration qui vous indique comment écrire un chèque et ses caractéristiques.

Modèle d'un chèque canadien



4. QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE CARTE DE DÉBIT ET UNE CARTE DE CRÉDIT?

Carte de débit (carte bancaire)

La carte de débit, ou carte bancaire, vous donne accès à vos comptes. Vous pouvez l'utiliser aux guichets automatiques ou pour payer des achats chez des commerçants. Elle vous sera aussi utile pour accéder aux services bancaires en ligne et mobiles. Même si le logo Visa se trouve sur la carte, celle-ci n'est pas une carte de crédit. Lorsque vous utilisez la carte de débit, l'argent est débité directement de votre compte au même moment.

Carte de crédit

Une carte de crédit vous permet de porter des achats à votre compte au lieu de payer comptant. En général, aucun intérêt n'est perçu sur les nouveaux achats en autant que le solde mensuel soit payé intégralement avant la date d'échéance (à l'exception des avances de fonds, des transferts de solde et des Chèques de Carte de crédit *Scotia*^{MD}). Votre carte est assortie d'une limite de crédit et celle-ci peut augmenter au fil des ans. En tant que nouvel arrivant au Canada, vous pouvez recourir au programme *BonDébut de la Banque Scotia* pour les nouveaux arrivants afin de demander une carte de crédit de la Banque Scotia même si vous ne possédez pas de dossier de crédit ni de fonds de sécurité.

Carte Visa prépayée

Vous pouvez verser sur la carte Visa prépayée rechargeable de la Banque Scotia le montant à dépenser (pour vous ou pour la personne à qui vous offrez la carte). C'est également un excellent moyen de garder le contrôle de vos dépenses. La carte Visa prépayée rechargeable est valide partout où Visa est acceptée; dans les magasins, à l'étranger et en ligne.

5. IL EXISTE DIFFÉRENTS TYPES DE CARTES DE CRÉDIT. LAQUELLE CHOISIR?

Il existe de nombreux types de cartes de crédit au Canada qui sont assortis d'avantages et de frais variés. Les cartes «sans frais» vous permettent

d'accéder à du crédit sans payer de frais annuels. De nombreuses cartes offrent des avantages supplémentaires comme une remise en espèces sur les achats admissibles et des récompenses échangeables contre des voyages, des articles ou des films gratuits. Renseignez-vous auprès de votre conseiller de la Banque Scotia ou en ligne à www.banquescotia.com.

6. EN TANT QUE NOUVEL ARRIVANT, COMMENT PUIS-JE OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT?

Deux types de carte de crédit sont disponibles.

1 Carte de crédit garantie

Vous devez fournir un dépôt de garantie égal au montant que vous voulez dépenser.

2 Carte de crédit non garantie

Aucun dépôt n'est requis.

En tant que nouvel arrivant au Canada, vous pourriez être admissible à une carte de crédit non garantie sans compter sur un revenu d'emploi ni un dossier de crédit au Canada. Certaines conditions s'appliquent.

7. MON AMI M'A RECOMMANDÉ DE ME PROTÉGER CONTRE LA FRAUDE. COMMENT FAIRE?

Les courriels, les textos et les sites Web créés par des fraudeurs semblent souvent provenir d'entreprises bien connues et fiables comme des institutions financières (banques) et des agences gouvernementales. Leur but est de recueillir des renseignements personnels et financiers. Cette arnaque est aussi connue sous le nom de «hameçonnage».

Ne répondez pas aux courriels ni aux sites Web non désirés qui souhaitent obtenir vos renseignements personnels. En cas de doute, contactez votre banque directement.

8. NOUS VOULONS ACHETER UNE MAISON. QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES OFFERTS AU CANADA?

Lorsque vous voulez acheter une maison, la banque vous prête un montant d'argent qui est garanti par la maison que vous achèterez. Vous devrez donner une mise de fonds.

Vous pouvez obtenir un prêt hypothécaire à taux fixe. Avec ce type de prêt, le taux d'intérêt et les versements sont fixes durant une période déterminée. Il est également possible de contracter un prêt dont le taux varie en fonction du taux d'emprunt de base de la banque. Votre versement hypothécaire se divise en deux. Une partie sert à payer les intérêts alors que l'autre sert à rembourser votre hypothèque.

Votre conseiller de la Banque Scotia sera heureux de regarder avec vous les diverses options qui s'offrent à vous et de vous aider à choisir le prêt hypothécaire qui convient le mieux à vos besoins.



9. DES GENS NOUS DISENT QUE NOUS DEVRIONS METTRE DE L'ARGENT DANS UN REEE ET UN REER. DE QUOI S'AGIT-IL?

Le REEE est un régime enregistré d'épargne-études. Il est conçu pour vous aider à épargner en vue des études postsecondaires de votre enfant. Les cotisations aux REEE ne sont pas déductibles. Toutefois les sommes qui y sont versées fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous les retiriez du régime pour payer les frais d'un programme d'éducation reconnu. Le gouvernement offre aussi des subventions qui contribuent à faire croître votre épargne au fil des ans. Pour plus d'information sur le REEE, allez à www.banquescotia.com/reee.

Le REER est un régime enregistré d'épargne-retraite. Il est conçu pour vous aider à épargner en vue de votre retraite. Les cotisations au REER sont déductibles d'impôt. Le revenu et les gains en capital provenant de votre placement s'accumuleront sans que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu jusqu'au moment où vous retirerez les fonds du régime.

10. POURQUOI L'ÉTABLISSEMENT D'UN DOSSIER DE CRÉDIT EST IMPORTANT?

Un dossier de crédit vous aidera à emprunter de l'argent lorsque vous souhaitez acheter un véhicule ou une maison ou encore démarrer une entreprise. Il vous permet aussi d'augmenter la limite de crédit de votre carte de crédit. Avant de vous offrir du crédit, les banques vont vérifier votre cote de solvabilité. Elles analyseront au moins les trois éléments suivants :

Capital : Les actifs que vous possédez pourraient servir à la banque pour rembourser le prêt (le cas échéant).

Caractère : L'évaluation de votre caractère. Il s'agit de voir à quel point vous êtes responsable et fiable en fonction des renseignements de votre dossier de crédit.

Capacité : Votre revenu est-il suffisant pour couvrir vos paiements mensuels? Les banques et autres entreprises peuvent obtenir votre rapport de crédit avec votre consentement (qu'elles obtiennent lorsque vous demandez une carte de crédit ou une ligne de crédit). Ces rapports sont produits par Equifax Canada et TransUnion Canada.

À FAIRE

- ✓ Obtenez une carte de crédit pour vous aider à établir votre dossier de crédit.
- ✓ Essayez de toujours payer la somme totale figurant sur vos factures.
- ✓ Assurez-vous que votre relevé mensuel est en règle.
- ✓ Payez toujours vos factures à temps.
- ✓ Limitez-vous à une ou deux cartes de crédit.
- ✓ Consultez votre rapport de solvabilité.

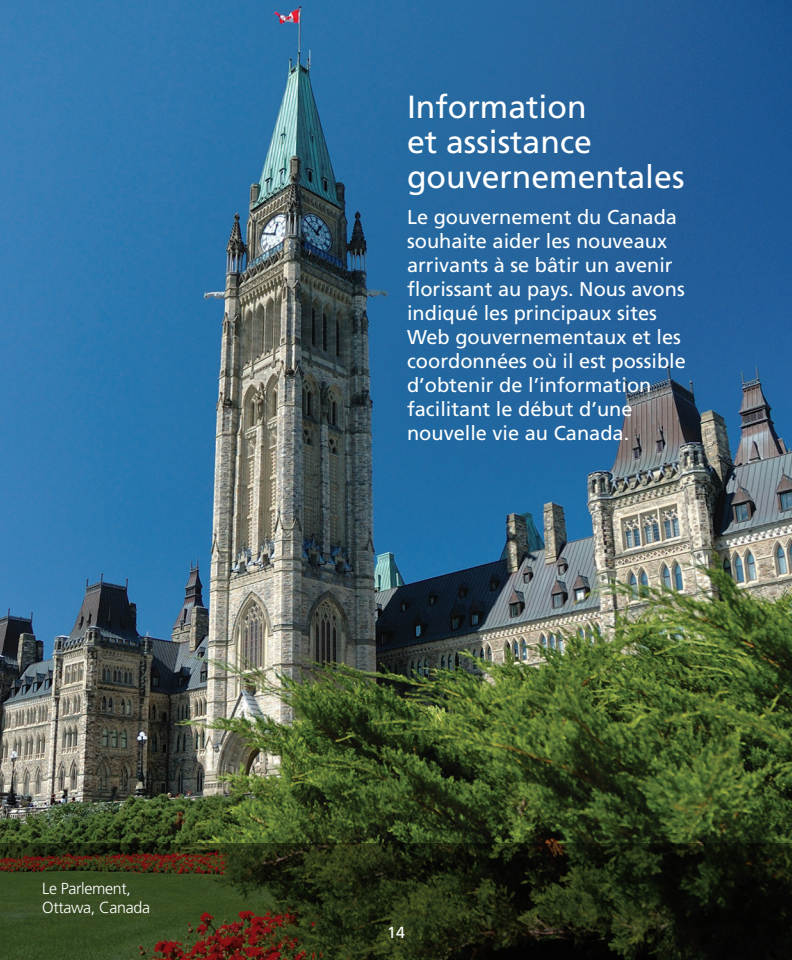
À ÉVITER

- ✗ N'acceptez pas ou n'utilisez pas toute forme de crédit jusqu'à ce que vous ayez lu et compris les conditions.
- ✗ Ne dépassez pas la limite de crédit de votre carte de crédit.
- ✗ Signalez sans attendre les opérations non autorisées effectuées dans votre compte.
- ✗ N'utilisez pas votre carte de crédit pour augmenter vos rentrées de fonds mensuelles.
- ✗ Ne défoncez pas votre budget.
- ✗ N'hésitez pas à demander de l'aide. Des agences peuvent vous offrir des conseils confidentiels sans frais sur l'utilisation du crédit.

Les 10 meilleurs conseils pour un établissement plus facile

- 1 Logement :** La plupart des nouveaux arrivants louent une maison ou un appartement. L'agence nationale du logement du gouvernement canadien, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) constitue une excellente ressource pour vous aider à comprendre vos droits en tant que locataire. Le site Web de la SCHL fournit également des renseignements pour vous aider avec l'achat de votre première maison au Canada. Pour tous les détails, allez à www.schl.ca/nouveauxarrivants.
- 2 NAS :** Vous aurez besoin d'un numéro d'assurance sociale (NAS) pour travailler au Canada. Vous et les membres de votre famille, y compris les nouveau-nés, doivent faire la demande d'un NAS dès que possible. Pour tous les détails, allez à servicecanada.gc.ca/nas.
- 3 Carte d'assurance-maladie :** Tous les résidents permanents et les nouveaux arrivants sont admissibles régime de soins de santé public. Vous devrez demander une carte d'assurance-maladie dès votre arrivée au Canada. Chaque membre de la famille, même les nouveau-nés, doivent posséder leur carte d'assurance-maladie. Pour en faire la demande, communiquez avec le ministère de la Santé de votre province ou territoire de résidence. Pour plus d'information, consultez : www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-sante.asp.
- 4 Éducation des enfants :** L'éducation publique est défrayée par le truchement de vos impôts et est donc gratuite et accessible à tous les enfants du Canada. Les parents doivent inscrire leurs enfants (généralement entre 5 et 17 ans) à l'école de leur secteur ou au bureau de leur commission scolaire. Pour plus d'information, veuillez visiter le site cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-etudes.asp.
- 5 Organismes d'aide aux nouveaux arrivants au Canada :** Au Canada, on compte de nombreux organismes qui aident les nouveaux arrivants à s'établir au pays. Ils peuvent vous offrir des cours de langue dans l'une des deux langues officielles, l'anglais ou le français, ou vous aider à chercher un logement ou un emploi. Vous trouverez la liste de ces organismes sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada à : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/parteneriat/menu-partenaires.asp>.

- 6 Permis de conduire :** Le permis de conduire délivré dans un pays étranger peut n'être valide que temporairement au Canada. Il faut détenir un permis de conduire valide, émis par votre province de résidence, pour conduire un véhicule au Canada. Il est possible qu'on vous demande de passer un examen écrit et un ou deux tests de conduite. Pour plus de renseignements, allez à www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-transport-conduite.asp.
- 7 Services d'évaluation des diplômés au Canada :** Si vous immigrer au Canada en tant que travailleur qualifié du volet fédéral et que vous exercez une profession spécialisée ou que souhaitez étudier au Canada, vous devrez faire analyser la valeur de l'éducation, de l'expérience et des titres professionnels acquis à l'extérieur du Canada. Pour tous les détails, consultez le site Web <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/index.asp>.
- 8 Salaire minimum :** Tous les employés rémunérés ont droit à un salaire minimum. Le salaire minimum est le salaire taux-horaire le moins élevé que peut recevoir un employé et varie selon la province et le territoire. Pour tous les détails concernant le salaire minimum en vigueur dans votre province ou territoire, allez à www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/normes_travail/index.page?&_ga=1.119856704.937517843.1458306174.
- 9 Impôt :** Les résidents du Canada sont tenus de faire leur déclaration de revenus chaque année, y compris les réfugiés et les personnes ayant demandé le statut de résident permanent. Si vous êtes considéré comme résident du Canada pour des raisons fiscales, veuillez conserver tous les reçus pouvant être déductibles et les talons de chèque de paye depuis votre arrivée au pays. Pour tous les détails, allez à www.cra-arc.gc.ca/nouveauxarrivants.
- 10 Réseau social :** Pour vous aider à vous établir au pays, bâtissez un réseau social. Le bénévolat ou la participation à un groupe social ou confessionnel, un événement communautaire ou une association professionnelle peut vous aider à tisser des liens. Vous pourrez ainsi rencontrer de nouveaux amis et vous sentir plus à l'aise dans votre nouveau pays. Nos conseillers de la Banque Scotia sont aussi très heureux de vous accueillir ainsi que votre famille. Si vous souhaitez obtenir plus d'information, passez dans une succursale dès aujourd'hui.



Information et assistance gouvernementales

Le gouvernement du Canada souhaite aider les nouveaux arrivants à se bâtir un avenir florissant au pays. Nous avons indiqué les principaux sites Web gouvernementaux et les coordonnées où il est possible d'obtenir de l'information facilitant le début d'une nouvelle vie au Canada.

Le Parlement,
Ottawa, Canada

GOUVERNEMENT DU CANADA

Un site utile pour entreprendre vos recherches sur tout ce qui concerne les services gouvernementaux fédéraux.
1-800-O-Canada (1-800-622-6232)
<https://www.canada.ca/fr.html>

IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

Pour toute information sur le parrainage, les demandes de citoyenneté ou l'immigration en général.
1-888-242-2100

www.cic.gc.ca

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Pour toute information sur le numéro d'assurance sociale (NAS), les offres d'emplois, etc.

www.edsc.gc.ca

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Pour obtenir de l'information sur :

- Impôt sur le revenu des particuliers : 1-800-959-8281
- Prestation fiscale canadienne pour enfants : 1-800-387-1193
- Crédit pour TPS/TVH : 1-800-387-1193 (sans frais)

www.cra-arc.gc.ca

RÉGIMES DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

Pour de l'information sur le régime de pensions, les prestations d'invalidité, de décès et pour enfants et la pension de conjoint survivant.
1-800-277-9914

www.edsc.gc.ca/fr/pension/rpc/index.page

PASSEPORTS

1-800-567-6868

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/passeports-canadiens.html>

ASSURANCE EMPLOI (AE)

Pour de l'information sur les prestations régulières, les prestations de maternité et parentale, les prestations de maladie, les prestations de soignant, les prestations de pêcheur et les travailleurs et/ou les résidents à l'extérieur du Canada, le supplément familial.
1-800-206-7218

www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/index.shtml

PROGRAMMES D'EMPLOI

Partenariats pour la création d'emplois, développement des compétences, travail indépendant, Subventions salariales ciblées, Stratégie emploi jeunesse.
1-800-O-Canada (1-800-622-6232)
www.emploisetc.gc.ca

SÉCURITÉ DE LA VIEillesse (SV)

Pension de la sécurité de la vieillesse, programme d'allocation, Allocation au survivant, Supplément de revenu garanti, carte d'identité de la sécurité de la vieillesse.
1-800-277-9914

www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/pension/index.shtml

ORGANISMES AIDANT LES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

Le Canada compte des centaines d'organismes aidant les nouveaux arrivants à s'établir au pays. Bon nombre de ces organismes représentent diverses agences et associations multiculturelles en mesure de vous prêter main-forte de plusieurs façons. Ils peuvent vous offrir des cours de langue ou vous aider à chercher un logement ou un emploi.

www.cic.gc.ca/francais/ministere/partenaire/menu-partenaires.asp

Emplois et carrières



CONSEILS VISANT À FACILITER LA PLANIFICATION DE CARRIÈRE :

- Saisissez les occasions qui vous permettent d'améliorer vos connaissances dans les deux langues officielles avant de passer en entrevue.
- Analysez les tendances. Planifiez votre carrière en fonction de la stabilité ou de la croissance des différents secteurs – évitez les secteurs en déclin.
- Songez à faire analyser la valeur de vos titres professionnels pour savoir si vous pouvez vous en servir au Canada. Sinon, renseignez-vous sur les moyens à prendre pour répondre aux exigences canadiennes.
- Pour vous préparer à intégrer le marché du travail et la société canadienne, vous pouvez contacter «Planifier pour le Canada», un service offert en personne ou en ligne partout dans le monde par le IRCC (www.planifierpourlecanada.ca).
- Nous vous invitons à vous inscrire à *CanPrep*, un service de webinaire en ligne qui vous aide à vous préparer pour des emplois au Canada, pendant vous êtes encore dans votre pays d'origine. <https://www.jvstoronto.org/pre-arrival/canprep/>
- Vous pouvez également regarder les webinaires de Prepare For Canada, qui vous informent sur les bonnes stratégies de recherche d'emploi, les programmes gratuits de formation financés par le gouvernement du Canada et sur d'autres sujets. <http://info.prepareforcanada.com/working-in-canada-webinars>

CONSEILS DE RECHERCHE D'EMPLOI

- | | |
|---|---|
| Informez-vous sur les entreprises avant de postuler | ▶ Recueillir tous les renseignements disponibles. |
| Rédigez un curriculum vitae | ▶ Il doit être concis et clairement présenté. Joignez-y toujours une lettre de présentation personnalisée. |
| Mettez-vous à la place de l'employeur | ▶ Quelles aptitudes et qualités rechercheriez-vous chez un candidat? |
| Misez sur vos compétences générales | ▶ Les titres professionnels et l'expérience sont importants. Vous pouvez aussi faire des recherches à propos des normes sur les entreprises canadiennes et du comportement à adopter sur le marché du travail. |
| Ayez des attentes réalistes | ▶ Ne refusez pas un poste simplement parce qu'il ne s'agit pas de l'« emploi idéal ». |
| Persévérez | ▶ Si votre curriculum vitae ne vous ouvre aucune porte, songez à le modifier ou à demander conseil. |
| Faites des suivis, encore et encore | ▶ Faire un suivi téléphonique ou envoyer une carte de remerciements contribuera à vous démarquer des autres candidats. |
| Réseautez le plus possible | ▶ On dit que « l'important n'est pas nécessairement ce que l'on connaît, mais qui l'on connaît ». Il y a du vrai dans cette affirmation. |
| Postulez autant dans les petites que les plus grandes entreprises | ▶ Les plus petites entreprises sont en croissance et pourraient avoir besoin de plus d'employés. |
| Visitez un Centre des ressources humaines du Canada | ▶ Pour obtenir des services de counselling d'emploi, des services de placement sur le marché du travail, de l'information sur le marché de l'emploi ou des services d'administration de l'assurance chômage. www.rhdcc.gc.ca |

QUESTIONS QUE POURRAIT POSER UN EMPLOYEUR DURANT UNE ENTREVUE D'EMPLOI :

- ✓ Pourquoi voulez-vous travailler dans notre entreprise?
- ✓ Que savez-vous au sujet de notre entreprise?
- ✓ Pourquoi estimez-vous être un bon candidat pour cet emploi?
- ✓ Prévoyez-vous poursuivre vos études?
- ✓ Quels sont vos objectifs à court terme?
- ✓ Quelles sont les quelques réalisations personnelles qui vous ont donné le plus de satisfaction, et pourquoi?
- ✓ Quels sont vos points forts et points faibles?
- ✓ Quel horaire de travail êtes-vous prêt à accepter? Pouvez-vous faire des heures supplémentaires au besoin?

QUESTIONS QUE LES EMPLOYEURS NE DEVRAIENT PAS POSER DURANT UNE ENTREVUE D'EMPLOI :

- × Avez-vous des problèmes de santé ou un handicap?
- × À quand remonte votre dernière hospitalisation?
- × Avez-vous le sida?
- × Avez-vous déjà eu une dépendance aux drogues?
- × Quel âge avez-vous?
- × Avez-vous des enfants? Quel âge ont-ils?
- × De quelle congrégation religieuse êtes-vous membre? Vous permet-elle de travailler les week-ends et les jours fériés?
- × Quelle est votre orientation sexuelle?
- × Êtes-vous marié, divorcé, séparé ou célibataire?
- × Avez-vous déjà été mis en état d'arrestation?

Nous embauchons

LISTE DE SITES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Banque Scotia
www.banquescotia.com/carrieres

Guichet emplois Canada
www.guichetemplois.gc.ca

Canada Jobs
www.canadajobs.com

Canjobs
www.canjobs.com

Monster.ca
francais.monster.ca

Workopolis
www.workopolis.com

EmployCanada.com
www.employcanada.com

Jobboom.com
www.jobboom.com

Indeed.ca
www.indeed.com

Santé, sécurité et vos droits

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DU CANADA

Le régime de soins de santé du Canada (le régime d'assurance-maladie) est l'un des meilleurs régimes d'assurance de soins médicaux publics dans le monde. La plupart des soins médicaux sont acquittés par le truchement de vos impôts, de sorte que vous n'avez pas à « payer » directement pour obtenir des services médicaux. Tous les résidents permanents et citoyens canadiens ont accès au régime d'assurance-maladie.

Bien que les normes de soins de santé soient établies par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, chacune des provinces gère son propre programme de soins de santé. Dans certaines provinces, des frais mensuels minimaux sont perçus au titre du régime d'assurance-maladie. De plus, il existe certaines différences quant à l'admissibilité et aux services offerts d'une province à l'autre.

DEMANDE DE CARTE D'ASSURANCE-MALADIE

Vous devriez faire une demande de carte d'assurance-maladie dès votre arrivée au Canada. Tous les membres de votre famille, y compris les bébés, doivent posséder leur propre carte d'assurance-maladie.

Dans certaines provinces, les travailleurs étrangers et les étudiants étrangers ainsi que les autres personnes qui sont au Canada temporairement peuvent aussi être admissibles.

Pour faire une demande de carte d'assurance-maladie, communiquez avec le ministère de la Santé de votre province ou territoire de résidence.

SERVICES MÉDICAUX COUVERTS PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

Les services de soins de santé couverts par le régime d'assurance-maladie :

- ✓ Examen et traitement par un médecin de famille
- ✓ De nombreux types de chirurgie
- ✓ La plupart des traitements reçus d'un médecin spécialiste
- ✓ Soins hospitaliers
- ✓ Radiographies
- ✓ De nombreuses analyses de laboratoire
- ✓ La plupart des vaccins

SERVICES MÉDICAUX NON COUVERTS PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

Votre régime d'assurance-maladie couvre uniquement les services essentiels ou médicalement nécessaires. Dans la plupart des provinces, le régime n'acquitte pas, en général, les services suivants :

- ✗ Services ambulanciers
- ✗ Soins dentaires
- ✗ Médicaments d'ordonnance
- ✗ Lunettes et lentilles cornéennes

Vous devrez régler vous-même ces dépenses. Si vous avez un emploi au Canada, vous bénéficiez peut-être d'un régime d'assurance collectif qui couvre ces services, en tout ou en partie. Renseignez-vous auprès de votre employeur pour plus de précisions. Dans certaines provinces, le gouvernement assume les frais de services non médicaux, comme les médicaments d'ordonnance. Dans certains cas, une partie des frais seulement est remboursée.



DROITS RELATIFS AUX NORMES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) :

www.cchst.ca/oshanswers/legisl/responsi.html

Quels sont les droits et responsabilités des employés?

Les responsabilités des employés comprennent :

- ✓ Responsabilité de travailler en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité au travail
- ✓ Responsabilité d'utiliser le matériel de protection personnel et les vêtements de sécurité prescrits par l'employeur
- ✓ Responsabilité de signaler les risques et les dangers inhérents au lieu de travail

Les employés ont les trois droits fondamentaux suivants :

- ① Droit de refuser une tâche dangereuse
- ② Droit de participer aux activités d'hygiène et de sécurité au travail au sein du comité mixte d'hygiène et de sécurité
- ③ Droit d'être informé au sujet des risques réels et potentiels dans le milieu de travail



INFORMATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE AU CANADA

Equitas, anciennement la fondation canadienne des droits de la personne, est un organisme non gouvernemental (ONG) de défense et de promotion des droits de la personne par l'éducation, tant au Canada qu'à l'étranger. www.equitas.org/fr/

Aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il est interdit pour un employeur d'exercer une discrimination fondée sur ce qui suit :

- ✗ Race, couleur ou origine ethnique
- ✗ Religion
- ✗ Âge
- ✗ Sexe (y compris la grossesse)
- ✗ Orientation sexuelle
- ✗ Situation matrimoniale ou familiale
- ✗ Incapacité physique ou mentale (y compris la dépendance à l'alcool ou aux drogues)
- ✗ Condamnation ayant fait l'objet d'une réhabilitation

Éducation et formation

ÉDUCATION PUBLIQUE POUR LES ENFANTS

L'éducation publique est de juridiction provinciale et territoriale et elle est financée par le truchement des impôts. L'éducation publique est gratuite et tous les enfants du Canada y ont accès. La plupart des enfants commencent l'école à quatre ou cinq ans. Aux termes de la loi, ils doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, selon leur province ou territoire de résidence.



ÉCOLE PRIMAIRE ET ÉCOLE SECONDAIRE

Les enfants commencent l'école par une année de maternelle, suivie de six à huit années d'enseignement élémentaire. Viennent ensuite les études secondaires, généralement sur cinq ans.

INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Les parents doivent inscrire leurs enfants à l'école de leur secteur ou au bureau de leur commission scolaire. Pour plus de détails, consultez le site [cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-etudes.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-etudes.asp). Pour inscrire un enfant, vous devez avoir en main :

- sa carte de résident permanent, sa Fiche relative au droit d'établissement (IMM 5688) ou sa Confirmation de résidence permanente (IMM 5292);
- son certificat de naissance; et
- son certificat de vaccination.

RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
www.cmec.ca/fr/

Association des collèges communautaires du Canada
www.collegesinstitutes.ca/fr/

Universités Canada
www.univcan.ca/fr/

Association canadienne d'éducation
www.cea-ace.ca/fr

PLANIFICATION DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES DE VOTRE ENFANT

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est le moyen le plus simple de financer les études de votre enfant et de l'aider à réaliser ses ambitions futures.

Pour y adhérer, il vous suffit d'obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) pour votre enfant et d'ouvrir un compte REEE. Ce faisant, vous pouvez épargner en vue des études de votre enfant tout en bénéficiant d'un report d'impôt sur les gains de placement.



Pour plus d'information sur l'ouverture d'un REEE et les cotisations au régime, allez sur <http://www.scotiabank.com/ca/fr/0,,1060,00.html>.

COURS GRATUITS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS DE BASE

<http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/services/index.asp>

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les commissions et organismes scolaires, offre des cours de langue GRATUITS à l'échelle du pays aux résidents permanents d'âge adulte. Dans la plupart des provinces, le programme s'intitule CLIC (cours de langue pour les immigrants au Canada).



Le programme CLIC propose des cours à temps plein et à temps partiel en fonction des besoins. Certains centres offrent un service de garde d'enfants pendant les cours. La plupart des centres CLIC peuvent également vous diriger vers d'autres cours de langues offerts plus près de chez vous.

Prenez note que les cours de langue sont offerts à tous les adultes de votre famille, pas uniquement aux personnes qui cherchent un emploi.

SERVICES D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES DU CANADA

La plupart des gens qui envisagent de s'établir de façon permanente au Canada et qui souhaitent entrer sur le marché du travail devront faire examiner la valeur de l'éducation, de la formation et de l'expérience acquises à l'extérieur du Canada.

Le processus d'évaluation et de reconnaissances de vos compétences acquises à l'extérieur du Canada variera selon que vous souhaitez entrer sur le marché du travail ou poursuivre vos études, selon que votre métier est réglementé ou non et selon la province/le territoire où vous entendez vous établir.

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) est une source d'information centralisée sur les services et les organismes de partout au Canada en mesure de vous prêter assistance au sujet de la reconnaissance des compétences acquises à l'échelle internationale.

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
www.cicic.ca

BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers est partie intégrante d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Il fournit de l'information, de l'orientation et des services de recommandation touchant la reconnaissance des diplômes étrangers.

www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/competences/index.asp

EMPLOYMENT COUNCILS

Le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) ainsi que celui de Calgary (CRIEC) et d'Edmonton (ERIEC) ont pour but d'aplanir les difficultés éprouvées par les nouveaux arrivants qui cherchent un emploi et de faciliter l'intégration de ceux-ci sur le marché de l'emploi. Ces organismes visent également à modifier la façon dont les entreprises perçoivent les travailleurs issus de l'immigration et à améliorer les interrelations gouvernementales quant à la planification touchant cette question.

www.criec.ca www.eriec.ca www.triec.ca

Entrepreneuriat

LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE

Vous avez une excellente idée d'entreprise mais vous ignorez par où commencer? Entreprises Canada met à votre disposition de l'information et des ressources sur :

- les notions de base de la planification d'un lancement d'entreprise, y compris des guides et des outils utiles pour la mise au point d'un plan de gestion détaillé;
- les questions touchant la procédure d'embauche, la paie et les avantages sociaux ainsi que les normes du travail.

Entreprises Canada
1-888-576-4444
www.entreprisescanada.ca/fra/

INSCRIPTION D'UNE ENTREPRISE

L'Agence du revenu du Canada fournit les renseignements quant aux exigences d'inscription, des guides et des ressources sur l'inscription d'une entreprise de même que de l'information et des ressources touchant le numéro d'entreprise.

Agence du revenu du Canada
1-800-959-5525
www.cra-arc.gc.ca/bsnsss/menu-fra.html

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX ET PRINCIPAUX ORGANISMES SOUTENANT LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS

- Plan Démarrage Scotia pour entreprise^{MD}
www.banquescotia.com/demarrage
- Bizbound
www.bizbound.com
- Service Canada
1-800-959-5525
www.canada.ca/fr/services/entreprises/lancer.html

Liste partielle des ambassades au Canada

BRÉSIL

(Ambassade du Brésil)
450 Wilbrod St.
Ottawa, Ontario K1N 6M8
Tél. : (613) 237-1090

(613) 755-5160
Télé. : (613) 237-6144
ottawa.itamaraty.gov.br/en-us/

CHINE

(Ambassade de la République populaire de Chine)
515 St. Patrick St.
Ottawa, Ontario K1N 5H3
Tél. : (613) 789-3434
Télé. : (613) 789-1911
ca.chineseembassy.org

COLOMBIE

(Consulat de Colombie)
360 Albert Street, Suite 1002
Ottawa, Ontario K1R 7X7
Tél. : (613) 230-3760
Télé. : (613) 230-3761
ottawa.consulado.gov.co

FRANCE

(Ambassade de France)
42 Sussex Dr.
Ottawa, Ontario K1M 2C9
Tél. : (613) 789-1795
www.ambafrance-ca.org

ALLEMAGNE

(Ambassade et consulat général de la République fédérale d'Allemagne)
1 Waverley St.
Ottawa, Ontario K2P 0T8

Tél. : (613) 232-1101
Télé. : (613) 594-9330
www.kanada.diplo.de/Vertretung/kanada/fr/Startseite.html

INDE

(Haut-commissariat de la République de l'Inde)
10 Springfield Rd.
Ottawa, Ontario K1M 1C9
Tél. : (613) 744-3751 (24 h)
(613) 744-3752
(613) 744-3753
Télé. : (613) 744-0913
www.hciottawa.ca/

ISRAËL

(Ambassade d'Israël)
50 O'Connor St.
Ottawa, Ontario K1P 6L2
Tél. : (613) 567-6450
Télé. : (613) 750-7555
ottawa.mfa.gov.il

JAPON

(Ambassade du Japon)
255 Sussex Dr.
Ottawa, Ontario K1N 9E6
Tél. : (613) 241-8541
Télé. : (613) 241-2232
www.ca.emb-japan.go.jp/

MEXIQUE

(Ambassade du Mexique)
45 O'Connor St., Suite 1000
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Tél. : (613) 233-8988
Télé. : (613) 235-9123
embamex.sre.gob.mx/canada/

MAROC

(Ambassade du Maroc)
38 Range Rd.
Ottawa, Ontario K1N 8J4
Tél. : (613) 236-7391
Télé. : (613) 236-6164
www.consulatdumaroc.ca

PAKISTAN

(Consulat général du Pakistan)
10 Range Rd.
Ottawa, Ontario K1N 8J3
Tél. : (613) 238-7881
Télé. : (613) 238-7296
www.pakmission.ca

PHILIPPINES

(Ambassade des Philippines)
130 Albert St., Suite 900
Ottawa, Ontario K1P 5G4
Tél. : (613) 233-1121
Télé. : (613) 233-4165
philembassy.ca/main

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Ambassade de la République de Corée)
150 Boteler St.
Ottawa, Ontario K1N 5A6
Tél. : (613) 244-5010
Télé. : (613) 244-5034
can-ottawa.mofat.go.kr

RUSSIE

(Ambassade de la Fédération de Russie au Canada)
285 Charlotte St.
Ottawa, Ontario K1N 8L5
Tél. : (613) 235-4341
(613) 236-1413
Télé. : (613) 236-6342
www.russianembassy.ca

SRI LANKA

(Haut-commissariat du Sri Lanka)
333 Laurier Ave. West, Suite 1204
Ottawa, Ontario K1P 1C1
Tél. : (613) 233-8449
Télé. : (613) 238-8448
www.srilankahcottawa.org

TURQUIE

(Ambassade de la Turquie)
197 Wurtemberg St.
Ottawa, Ontario K1N 8L9
Tél. : (613) 789-4044
Télé. : (613) 244-2491
ottawa.be.mfa.gov.tr

ÉMIRATS ARABES UNIS

(Ambassade des Émirats arabes unis)
125 Boteler St.
Ottawa, Ontario K1N 0A4
Tél. : (613) 565-7272
Télé. : (613) 565-8007
www.uae-embassy.ae/Embassies/ca

ROYAUME-UNI

(Haut-commissariat britannique)
80 Elgin St.
Ottawa, Ontario K1P 5K7
Tél. : (613) 237-1530
Télé. : (613) 232-0738
ukincanada.fco.gov.uk

ÉTATS-UNIS

(Ambassade des États-Unis d'Amérique)
490 Sussex Dr.
Ottawa, Ontario K1N 1G8
Tél. : (613) 688-5335
Télé. : (613) 688-3082
<https://ca.usembassy.gov/>

À propos de la Banque Scotia

FAITS SAILLANTS SUR L'ENTREPRISE

PRÈS DE
50 PAYS
DESSERVIS
DANS LE MONDE



IMPÔT PAYÉ TOTALISANT
3,2 MILLIARDS \$

PLUS DE
2 700
SUCCURSALES ET BUREAUX DONT
PLUS DE 1 100 AU CANADA



504 MILLIARDS \$
DE PRÊTS

REVENU NET DE
8,2 MILLIARDS \$

PLUS DE
88 000
EMPLOYÉS
DANS LE MONDE



625 MILLIARDS \$
DE DÉPÔTS



PLUS DE
24 MILLIONS
DE CLIENTS
À L'ÉCHELLE
MONDIALE

PLUS DE
400 000
HEURES DE
BÉNÉVOLAT
DES EMPLOYÉS



Au 31 octobre 2017

 **Banque Scotia**^{MD}

Programme *BonDébut* de la Banque Scotia pour les nouveaux arrivants

ÊTRE NOUVEL ARRIVANT A SES AVANTAGES

Si vous êtes au Canada depuis au plus trois ans à titre de résident permanent, travailleur étranger ou étudiant étranger, le programme **BonDébut de la Banque Scotia** pour les nouveaux arrivants¹ pourrait répondre à vos besoins.

À la Banque Scotia, nous vous accueillons les bras ouverts! Nous savons à quel point il est difficile d'organiser vos finances dans un nouveau pays et c'est pourquoi nous avons créé le programme **BonDébut de la Banque Scotia**. Ce programme offre des solutions financières simples et complètes dans le cadre d'un forfait pratique.

Quels que soient vos besoins en matière de services bancaires, nous sommes là pour vous guider.

QUELS SONT LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES?

Résidents permanents

- Un document délivré par le gouvernement du Canada (Confirmation de résidence permanente ou Carte de résident permanent)
- Photo valide d'un passeport étranger ou d'un permis de conduire émis au Canada

Travailleurs étrangers

- Passeport valide
- Un document délivré par le gouvernement du Canada (permis de travail)
- Lettre de votre employeur au Canada

Étudiants étrangers

- Passeport valide
- Une preuve d'inscription à un établissement d'enseignement canadien
- Un document délivré par le gouvernement du Canada (permis d'études)



RÉSIDENTS
PERMANENTS



TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS



PRÉPAREZ-VOUS POUR VOTRE NOUVELLE VIE AU CANADA

Ouvrez un compte de la Banque Scotia avant d'arriver au Canada et demandez l'option de télévirement pour ce compte². Votre relevé de compte montrera aux autorités ainsi que vous avez les fonds requis lors de votre arrivée au Canada.



PRENEZ UN BON DÉPART DES VOTRE ARRIVÉE

- Obtenez un compte-chèques admissible qui répond à vos besoins.
- Établissez votre dossier de crédit grâce à une carte de crédit non garantie³.
- Mettez vos objets de valeur en sûreté dans un petit compartiment de coffre-fort sans aucuns frais⁴.
- Achetez votre nouvelle voiture en profitant d'un financement exclusif chez tous les concessionnaires partenaires de *la Banque Scotia*⁵.
- Obtenez un prêt hypothécaire expressément adapté pour vous permettre d'acheter une maison au Canada⁶.

Détails à startright.scotiabank.com/fr/newcomers.html



ÉTUDIANTS
ÉTRANGERS



PRÉPAREZ VOS ÉTUDES AU CANADA

Faites une demande dans le cadre du programme de CPG pour étudiants de la Banque Scotia, car cela vous permettra de respecter les critères de Citoyenneté et Immigration Canada⁷.

OU

Si vous avez déjà votre permis d'études, vous pouvez ouvrir votre compte en ligne et y verser des fonds au moyen d'un télévirement².

Pour en savoir plus, visitez <https://startright.scotiabank.com/fr/students.html>

Notes

Notes

1. Le programme *BonDébut de la Banque Scotia* a été créé pour les résidents permanents au Canada depuis au plus trois ans, les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers.
2. L'ouverture de compte en ligne est offerte uniquement pour certains pays : Chili, Colombie, France, Allemagne, Inde, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Arabie Saoudite, Espagne, Émirats arabes unis, Royaume-Uni, Venezuela et Vietnam.
3. Pour y avoir droit, vous devez avoir adhéré au programme *BonDébut de la Banque Scotia*. Votre demande pour obtenir du crédit ainsi que la limite de crédit allant jusqu'à 5 000 \$ sera établie selon les exigences de la Banque Scotia en matière de crédit, y compris votre revenu vérifiable et vos antécédents de crédit (si disponibles). Un dossier de crédit au Canada n'est pas requis pour être admissible à un produit de crédit dans le cadre du programme *BonDébut de la Banque Scotia*. Pour avoir droit à une carte de crédit, vous devez être résident du Canada et avoir l'âge de la majorité.
4. Sous réserve de la disponibilité d'un compartiment de coffre-fort et de la signature d'un contrat de location de compartiment. D'autres conditions pourraient s'appliquer.
5. Le programme de financement automobile *BonDébut de la Banque Scotia* est offert par le truchement des concessionnaires autorisés au Canada. Sous réserve et l'approbation du crédit et des conditions de financement de la Banque Scotia. Un acompte est exigé. Durée maximale de 60 mois. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.
6. S'applique uniquement aux prêts hypothécaires résidentiels pour les immeubles occupés par le propriétaire, sous réserve des exigences de la Banque Scotia relatives au crédit, aux propriétés résidentielles et aux montants d'emprunt maximums autorisés. Une assurance en cas de défaut de paiement de Canada Guaranty, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de Genworth Financial Canada est exigée pour une quotité de prêt supérieure à 80 %, ou à 65 % pour les travailleurs étrangers (maximum de 95 %). Les quotités maximums disponibles peuvent être inférieures à 95 %. La mise de fonds doit provenir de l'avoir personnel du demandeur (dons ou emprunts non permis). Cette offre s'adresse à tous les clients admissibles qui sont des résidents permanents au Canada depuis au plus 3 ans ou des travailleurs étrangers (au Canada depuis au plus 5 ans si le prêt est assuré contre le défaut de paiement par Canada Guaranty ou Genworth Financial Canada). Des conditions s'appliquent.
7. Le programme de CPG pour étudiants étrangers est offert uniquement aux étudiants originaires de la Chine, de l'Inde, des Philippines et du Vietnam.
8. Les opérations illimitées du plan Privilèges bancaires Étudiants incluent : les achats par carte de débit Interac, les retraits d'espèces aux GAB, les paiements de factures (y compris les prélèvements préautorisés), les transferts entre comptes, les dépôts de chèques et les virements Interac. Les transactions illimitées du programme d'épargne Horizon Jeunesse incluent toutes les opérations citées ci-dessus, à l'exception des virements Interac, dont seuls les deux premiers virements effectués chaque mois au moyen de Scotia en direct^{MD} ou des Services bancaires mobiles Scotia^{MD} sont gratuits.
9. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services de GAB du réseau partagé, les opérations de débit outre-frontière et tout autre service bancaire non inclus. Pour en savoir plus sur les caractéristiques et les frais applicables relatifs à ces comptes, visitez le site www.banquescotia.com ou l'une de nos succursales.
10. Pour y avoir droit, vous devez avoir adhéré au programme *BonDébut de la Banque Scotia*. Votre demande pour obtenir du crédit ainsi que la limite de crédit sera établie selon les exigences de la Banque Scotia en matière de crédit, y compris votre revenu vérifiable et vos antécédents de crédit (si disponibles). Pour avoir droit à une carte de crédit, vous devez être résident du Canada et avoir l'âge de la majorité.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.



xin chào

добро пожаловать

welcome

witamy

خوش آمدید

欢迎

ਜੀ ਆਇਆਂ ਹੁੰ

සාදරයෙන් පිළිගන්නවා

bienvenue

willkommen

सुस्वागतम्

환영

歡迎

תּוֹשָׁפִים

tashi delek

स्वागत

hoşgeldiniz

bienvenido

bun venit

καλώς ήλθατε

أهلاً وسهلاً

bem-vindo

benvenuti

நல்வரவு

mabuhay



Banque Scotia^{MD}

Contactez-nous

- Consultez startright.scotiabank.com/fr
- Appelez-nous :

| | | | |
|------------------------|---|----|---|
| Du Canada et des É.-U. | Numéro sans frais 1-866-800-5159 | ▶ | Programme BonDébut de la Banque Scotia^{MD} pour les nouveaux arrivants |
| Des pays outre-mer | Appel à frais virés : Appelez votre téléphoniste pour effectuer un appel à frais virés. | OU | Appel direct : Des frais d'interurbain s'appliqueront si vous effectuez un appel direct (avec l'indicatif international 001) |
| | 416-288-3062 | ▶ | Programme BonDébut d'ouverture de compte international |
| | 416-288-4119 | ▶ | Programme de CPG pour étudiants étrangers de la Banque Scotia |

- Passez à une succursale de la Banque Scotia

Programme 
BonDébut
de la  **Banque Scotia^{MD}**
POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS